

---

# Fiches thématiques

---

Conditions de vie

## Avertissement

Sauf mention contraire, les données « France » concernent la France métropolitaine et les Départements d'outre-mer hors Mayotte.

Les sites internet [www.insee.fr](http://www.insee.fr) et <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> pour les données internationales mettent en ligne des actualisations pour les chiffres essentiels.

Les comparaisons internationales s'appuient sur les données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales publiées par les instituts nationaux de statistique.

## Signes conventionnels utilisés

|             |  |
|-------------|--|
| ...         | Résultat non disponible                            |
| ///         | Absence de résultat due à la nature des choses     |
| <i>e</i>    | Estimation   |
| <i>p</i>    | Résultat provisoire                                |
| <i>r</i>    | Résultat révisé par rapport à l'édition précédente |
| n.s.        | Résultat non significatif                          |
| €           | Euro   |
| M           | Million  |
| Md          | Milliard   |
| <i>Réf.</i> | Référence  |

Le logo @ indique que les données du tableau ou graphique sont mises à jour sur le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

## 5.1 Logement

À u 1<sup>er</sup> janvier 2012, on compte 34 millions de logements en France, soit 1,0 % de plus qu'en 2011. Le parc de logements est essentiellement composé de **résidences principales** (83,4 %). Le poids des **résidences secondaires** et des **logements occasionnels** est en légère diminution depuis une dizaine d'années (9,9 % en 2000 et 9,4 % en 2012), alors que celui des **logements vacants** remonte légèrement ces dernières années (6,9 % en 2009 et 7,2 % en 2012). Les **logements** dans l'habitat **individuel** restent majoritaires (56,5 %).

De plus en plus de ménages sont propriétaires de leur logement : 58,1 % des ménages sont propriétaires de leur résidence principale en 2012 ; ils étaient 55,6 % en 2000. Près de 70 % de ces propriétaires n'ont plus de charges de remboursement d'emprunt pour ce logement ; les 30 % restants représentent les propriétaires « accédants » c'est-à-dire n'ayant pas fini de rembourser leur emprunt. Environ 17 % des ménages sont logés dans le secteur social ; cette part est en légère diminution depuis dix ans. Les ménages locataires dans le secteur locatif privé sont quant à eux près de 22 %.

En 2006, la quasi-totalité des logements métropolitains (99 %) disposent de l'eau chaude, de WC intérieurs et d'une installation sanitaire (douche ou baignoire). En

1984, 15 % des logements ne disposaient pas de ce confort de base. Cependant, d'autres formes d'inconfort subsistent : en 2006, 1,6 million de logements ne disposent d'aucun moyen de chauffage (ou seulement de moyens sommaires), plus d'un million ont une installation électrique défectueuse, voire dangereuse, plus de 500 000 souffrent d'infiltrations d'eau ou d'inondations provenant d'une fuite dans la plomberie.

Les logements sont de plus en plus grands : la surface moyenne d'un logement est de 91 m<sup>2</sup> en 2006, contre 77 m<sup>2</sup> en 1978. Ceci est surtout imputable à l'augmentation de la surface des maisons individuelles, alors que celle des appartements reste quasiment stable. Parallèlement, le nombre d'occupants du logement baisse : en moyenne, chaque logement est occupé par 2,3 personnes ; en 1984, le nombre moyen de personnes par logement était de 2,7 et, selon les projections réalisées par l'Insee, il devrait être de 2,0 en 2030.

Un ménage sur quatre déclare vouloir changer de logement ou y être contraint pour des raisons professionnelles ou personnelles. Parmi eux, plus de la moitié désirent occuper un logement plus grand. Globalement, 6,5 % des ménages estiment que leurs conditions de logements sont insuffisantes ou très insuffisantes en 2006 ; ils étaient 10,2 % en 1984. ■

### Définitions

Une **résidence principale** est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par au moins une personne du ménage. Une **résidence secondaire** est un logement utilisé occasionnellement, pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Un **logement occasionnel** est un logement ou une pièce indépendante utilisée occasionnellement pour des raisons professionnelles (par exemple, un pied-à-terre professionnel d'une personne qui ne rentre qu'en fin de semaine auprès de sa famille). La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir : c'est pourquoi les deux catégories sont souvent regroupées. Un **logement vacant** est un logement inoccupé, qu'il soit disponible ou non pour la vente ou la location. Un **logement individuel** est une construction qui ne comprend qu'un seul logement. Un **logement collectif** est situé dans un immeuble collectif, c'est-à-dire dans une construction comprenant au moins deux logements.

### Pour en savoir plus

- « La part du logement dans le budget des ménages en 2010 - Alourdissement pour les locataires du parc privé », *Insee Première* n° 1395, mars 2012.
- « Conditions de logement de 2005 à 2010 - Légère amélioration, moins marquée pour les ménages modestes », *Insee Première* n° 1396, mars 2012.
- « La précarité énergétique : avoir froid ou dépenser trop pour se chauffer », *Insee Première* n° 1351, mai 2011.
- « L'accession à la propriété dans les années 2000 », *Insee Première* n° 1291, mai 2010.
- « Les inégalités face au coût du logement se sont creusées entre 1996 et 2006 », *Insee Références France*, portrait social, édition 2010.
- Voir aussi :  *fiches 5.2 et 6.6.*

## 1. Répartition des logements selon le type @

en %

|  | 2000          | 2003          | 2006          | 2009          | 2010          | 2011          | 2012          |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| <b>Nombre de logements (en milliers)</b>         | <b>29 613</b> | <b>30 664</b> | <b>31 776</b> | <b>32 943</b> | <b>33 327</b> | <b>33 667</b> | <b>34 016</b> |
| Résidences principales                           | 83,2          | 83,7          | 83,9          | 83,6          | 83,5          | 83,5          | 83,4          |
| Résidences secondaires et logements occasionnels | 9,9           | 9,8           | 9,7           | 9,5           | 9,5           | 9,4           | 9,4           |
| Logements vacants                                | 6,9           | 6,5           | 6,4           | 6,9           | 7,0           | 7,1           | 7,2           |
| <b>Ensemble</b>                                  | <b>100,0</b>  |
| Individuel                                       | 56,0          | 56,4          | 56,7          | 56,6          | 56,6          | 56,6          | 56,5          |
| Collectif  | 44,0          | 43,6          | 43,3          | 43,4          | 43,4          | 43,4          | 43,5          |
| <b>Ensemble</b>                                  | <b>100,0</b>  |

Champ : France.

Source : Insee, compte satellite du logement.

## 2. Statut d'occupation du parc de résidences principales @

en %

|                               | 2000         | 2003         | 2006         | 2009         | 2010         | 2011         | 2012         |
|-------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>Propriétaires</b>          | <b>55,6</b>  | <b>56,3</b>  | <b>57,1</b>  | <b>57,7</b>  | <b>57,9</b>  | <b>58,0</b>  | <b>58,1</b>  |
| Sans charges de remboursement | 34,3         | 35,8         | 37,6         | 39,0         | 39,3         | 39,6         | 40,0         |
| Accédants                     | 21,3         | 20,5         | 19,5         | 18,8         | 18,5         | 18,3         | 18,1         |
| <b>Locataires</b>             | <b>39,8</b>  | <b>39,5</b>  | <b>39,2</b>  | <b>39,1</b>  | <b>39,1</b>  | <b>39,1</b>  | <b>39,2</b>  |
| Secteur social                | 18,0         | 17,7         | 17,6         | 17,4         | 17,3         | 17,3         | 17,3         |
| Secteur locatif privé         | 21,8         | 21,8         | 21,7         | 21,7         | 21,8         | 21,8         | 21,9         |
| <b>Autres<sup>1</sup></b>     | <b>4,6</b>   | <b>4,1</b>   | <b>3,7</b>   | <b>3,2</b>   | <b>3,0</b>   | <b>2,9</b>   | <b>2,7</b>   |
| <b>Ensemble</b>               | <b>100,0</b> |

1. Principalement les personnes logées gratuitement.

Champ : France.

Source : Insee, compte satellite du logement.

## 3. Caractéristiques du parc de résidences principales

|   | 1978 | 1984 | 1988 | 1992 | 1996 | 2002 | 2006 |
|---|------|------|------|------|------|------|------|
| Logements construits avant 1949 (en %)  | 51,3 | 43,0 | 39,1 | 36,8 | 35,6 | 33,2 | 30,6 |
| Logements sans confort sanitaire <sup>1</sup> (en %)  | 26,9 | 15,0 | 9,6  | 6,2  | 4,1  | 2,6  | 1,3  |
| Surface moyenne des logements (en m <sup>2</sup> )  | 77   | 82   | 85   | 86   | 88   | 90   | 91   |
| Nombre moyen de personnes par logement  | 2,8  | 2,7  | 2,6  | 2,5  | 2,5  | 2,4  | 2,3  |
| Ménages estimant que leurs conditions de logement sont insuffisantes ou très insuffisantes (en %) | 13,4 | 10,2 | 8,9  | 8,1  | 6,0  | 7,2  | 6,5  |

1. Absence d'au moins un élément suivant : eau chaude, installation sanitaire, WC.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Logement.

## 5.2 Dépenses de logement

En 2010, selon les comptes du logement, les **dépenses de logement** représentent 22,3 % du PIB. Ces dépenses comprennent à la fois les **dépenses d'investissement** et les **dépenses courantes de logement** ; 9,5 % de ces dépenses sont prises en charge par la collectivité. Les dépenses courantes de logement, qui représentent 71 % des dépenses de logement, accélèrent en 2010, après avoir ralenti en 2009. Cela s'explique notamment par une forte hausse des dépenses d'énergie liée à une météo très rigoureuse en 2010 et à l'augmentation des prix des produits pétroliers. Les dépenses courantes de logement (hors logements en collectivité), s'établissent à 292,6 milliards d'euros, soit 9 400 euros en moyenne par logement. Elles varient de 6 600 euros en moyenne pour un ménage locataire du secteur social à 11 600 euros pour un ménage accédant à la propriété.

Le logement occupe une place croissante du budget des ménages. Les dépenses courantes de logement (nettes des **aides personnelles**) représentent 26,5 % de la consommation des ménages en 2010, contre 20,8 % vingt ans plus tôt. Près des trois quarts des dépenses courantes concernent les loyers (**réels** ou **imputés**), 17 % les dépenses d'énergie et d'eau et 10 % les charges.

En 2010, 15,9 milliards d'euros d'aides personnelles sont perçues par 6,1 millions de ménages pour financer leurs dépenses courantes de logement. Ces aides financent en moyenne 17,9 % des dépenses courantes des locataires du parc social, 14,4 % de celles des locataires du

parc privé et 1,6 % de celles des propriétaires accédants. En vingt ans, la part des dépenses courantes de logement couvertes par les aides s'est accrue pour les locataires, passant de 11,4 % en 1990 à 15,8 % en 2010. Ceci s'explique notamment par l'extension, à partir de 1990, des aides personnelles à des publics de plus en plus larges, en particulier aux personnes isolées sans enfant (principalement les étudiants).

L'activité immobilière, mesurée par les dépenses d'acquisition de logements, de gros travaux et de frais et droits afférents à ces opérations, s'élève à 265 milliards d'euros en 2010. Les ménages sont à l'origine de 90 % des acquisitions et travaux. L'activité immobilière repart à la hausse en 2010 (+ 15,2 %) après deux années de repli. Elle est essentiellement relancée par les acquisitions de logements anciens, l'investissement en logements neufs continuant de se replier.

Les pouvoirs publics ont versé 8,6 milliards d'euros pour aider l'investissement dans le logement. Ces **aides à la pierre** sont en forte progression depuis cinq ans, du fait de l'accroissement des aides et subventions en faveur du logement locatif social, en particulier celles liées aux programmes de rénovation urbaine et au volet du plan de relance de fin 2008. Parallèlement, les aides octroyées aux ménages continuent d'augmenter en 2010 grâce au doublement, puis à la majoration du prêt à taux zéro dans le neuf et à la distribution de l'éco-prêt à taux zéro. ■

### Définitions

**Dépenses de logement** : dépenses courantes que les ménages consacrent à l'usage de leur logement (« dépenses courantes de logement ») et dépenses d'investissement des propriétaires occupants ou des bailleurs.

**Dépenses d'investissement** : dépenses d'acquisition de logements et de travaux, nettes des cessions de logements anciens.

**Dépenses courantes de logement** : loyers que doivent acquitter les locataires (**loyers réels**) et loyers que les propriétaires occupants auraient à acquitter s'ils étaient locataires de leur logement (**loyers imputés**), dépenses d'énergie pour se chauffer et s'éclairer et charges. Du fait de la présence de loyers imputés, ces dépenses s'interprètent comme une mesure de la consommation de services de logement et non comme une dépense réelle des ménages pour se loger.

**Aides personnelles** : aides versées aux ménages pour alléger les dépenses courantes des locataires ou les mensualités de remboursement des propriétaires accédants. Elles comprennent l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement à caractère familial (ALF) et l'allocation de logement à caractère social (ALS).

**Aides à la pierre** : aides apportées à l'investissement des ménages et des sociétés qui construisent, acquièrent ou réhabilitent des logements.

### Pour en savoir plus

- « Comptes du logement – premiers résultats 2011, le compte 2010 », *RéférenceS*, Rapport CGDD, janvier 2012.
- « Dépense en logement : l'investissement renoue avec la croissance et les dépenses courantes ralentissent », *Le point sur* n° 110, SOeS, février 2012.

## Dépenses de logement 5.2

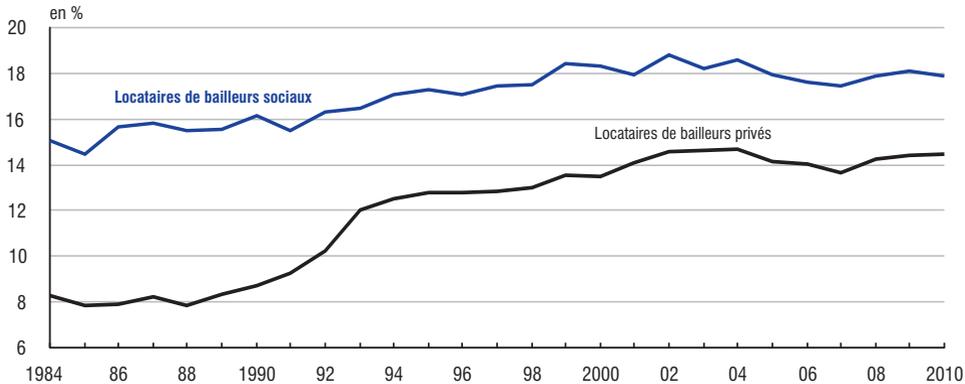
### 1. Dépenses courantes de logement

|  | 1984         | 1990         | 2000         | 2005         | 2008         | 2009         | 2010         |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>Dépenses courantes totales<br/>(en milliards d'euros courants)</b>                | <b>84,8</b>  | <b>125,0</b> | <b>197,1</b> | <b>245,7</b> | <b>279,7</b> | <b>283,4</b> | <b>292,6</b> |
| Loyers   | 52,1         | 87,1         | 143,4        | 180,0        | 203,1        | 209,0        | 214,2        |
| <i>dont : locataires</i>   | 17,5         | 28,2         | 44,8         | 54,0         | 60,0         | 61,7         | 63,1         |
| Énergie  | 23,5         | 25,1         | 34,9         | 41,8         | 48,4         | 46,7         | 50,4         |
| Charges  | 9,2          | 12,8         | 18,9         | 23,9         | 28,2         | 27,7         | 28,1         |
| <b>Dépenses courantes moyennes par logement selon la filière (en euros courants)</b> | <b>3 682</b> | <b>5 025</b> | <b>7 105</b> | <b>8 306</b> | <b>9 158</b> | <b>9 187</b> | <b>9 396</b> |
| Résidences principales   | 3 856        | 5 263        | 7 387        | 8 605        | 9 479        | 9 498        | 9 714        |
| <i>Propriétaires accédants</i>   | 5 522        | 7 066        | 9 480        | 10 750       | 11 543       | 11 434       | 11 579       |
| <i>Propriétaires non accédants</i>   | 3 779        | 5 317        | 8 182        | 9 821        | 10 919       | 10 920       | 11 191       |
| <i>Locataires (secteur privé)</i>  | 3 036        | 4 444        | 6 210        | 7 151        | 7 915        | 7 989        | 8 180        |
| <i>Locataires (secteur social)</i>   | 3 114        | 3 897        | 5 184        | 5 814        | 6 365        | 6 446        | 6 608        |
| Résidences secondaires   | 2 219        | 3 176        | 4 732        | 5 721        | 6 354        | 6 448        | 6 580        |

Champ : France, hors logements en collectivité (maisons de retraite, foyers, etc.).

Source : ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, compte du logement.

### 2. Part des dépenses courantes couvertes par des aides au logement



Champ : France, hors logements en collectivité (maisons de retraite, foyers, etc.).

Source : ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, compte du logement.

### 3. Dépenses d'acquisition de logements et de travaux

en milliards d'euros courants

|   | 1984        | 1990         | 2000         | 2005         | 2008         | 2009         | 2010         |
|---|-------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Logements neufs                             | 30,5        | 37,7         | 46,0         | 66,9         | 83,1         | 69,9         | 61,6         |
| <i>dont : acquis par les ménages</i>        | 25,6        | 31,0         | 40,1         | 58,2         | 69,6         | 57,0         | 49,0         |
| Travaux                                     | 16,5        | 23,1         | 31,8         | 37,7         | 44,9         | 45,0         | 46,4         |
| <i>dont : réalisés par les ménages</i>      | 14,5        | 19,9         | 28,5         | 34,3         | 40,4         | 39,9         | 39,7         |
| Logements anciens                           | 20,8        | 45,9         | 82,3         | 142,0        | 154,3        | 114,8        | 156,6        |
| <i>dont : acquis par les ménages</i>        | 20,4        | 45,0         | 81,1         | 139,9        | 151,7        | 112,4        | 153,5        |
| <b>Ensemble des acquisitions et travaux</b> | <b>67,9</b> | <b>106,7</b> | <b>160,1</b> | <b>246,6</b> | <b>282,3</b> | <b>229,7</b> | <b>264,7</b> |
| <i>dont : ménages</i>                       | 60,5        | 95,9         | 149,7        | 232,4        | 261,6        | 209,3        | 242,2        |

Champ : France, hors logements en collectivité (maisons de retraite, foyers, etc.).

Source : ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, compte du logement.

## 5.3 État de santé de la population

L'état de santé est globalement bon en France, en comparaison des pays voisins. L'espérance de vie (EV) à la naissance est particulièrement élevée pour les femmes (84,8 ans en 2011) et dans la moyenne européenne pour les hommes (78,2 ans). Bien qu'ayant une espérance de vie plus longue, les femmes se déclarent moins souvent en bonne santé que les hommes, ce à tout âge sauf après 85 ans. Ainsi, 70 % des hommes et 65 % des femmes se déclarent en bonne ou en très bonne santé. Cette proportion se dégrade avec l'âge : si plus de 90 % des jeunes de 16 à 24 ans se déclarent en bonne ou en très bonne santé, après 85 ans ce n'est plus le cas que d'une personne sur cinq.

C'est en France que l'espérance de vie à 65 ans est la plus élevée en Europe, tant pour les femmes que pour les hommes : 23,4 ans pour les femmes et 18,9 ans pour les hommes en 2010. Pour les hommes, le décalage observé entre les résultats très favorables de l'espérance de vie après 65 ans et ceux, moins bons, de l'espérance de vie à la naissance reflète le poids des décès prématurés. Plus d'un tiers des causes de **mortalité prématurée** chez les hommes sont des causes de **mortalité « évitable »** liées aux comportements à risque : cancers des voies aérodigestives supérieures, de l'œsophage, du poumon, psychoses alcooliques, cirrhoses, accidents de la circulation, chutes accidentelles, suicides et VIH. La part de la mortalité « évitable » dans la mortalité prématurée est de 23 % chez les femmes.

En 2010, l'**espérance de vie sans incapacité** (EVSI) à 65 ans des femmes est de 9,8 ans, celle des hommes est de 9,0 ans. À 65 ans, les

femmes et les hommes peuvent espérer passer respectivement 42 % et 48 % de leur vie restante sans limitations d'activités. Ainsi, les femmes vivent plus longtemps que les hommes mais passent en proportion plus de temps avec des incapacités. Entre 2004 et 2010, la part de l'espérance de vie sans incapacité est restée stable pour les hommes et s'est dégradée pour les femmes.

D'après l'enquête Handicap-Santé de 2008, 15 % des hommes et 22 % des femmes de 18 ans ou plus vivant à leur domicile déclarent des **limitations fonctionnelles**, soit 3,5 millions d'hommes et 5,5 millions de femmes. À partir de 70 ans, les limitations fonctionnelles sont plus fréquentes et multidimensionnelles, associant des difficultés physiques, sensorielles et cognitives. Si elles ne sont pas compensées, ces limitations peuvent engendrer des gênes dans les activités de tous les jours et limiter la participation sociale des personnes concernées. En 2008, 20 % des hommes et des femmes atteints de limitations fonctionnelles, soit 1,7 million de personnes, déclarent des difficultés pour réaliser les **soins personnels**. Les limitations physiques sont celles qui ont le plus d'impact sur les difficultés à réaliser les soins personnels : 23 % des hommes et 17 % des femmes ayant uniquement des limitations physiques déclarent rencontrer des difficultés à réaliser leurs soins personnels. Le cumul de plusieurs types de limitations fonctionnelles augmente le risque d'avoir des difficultés à réaliser ses soins personnels : près d'une personne sur deux ayant des limitations physiques et cognitives déclare avoir des difficultés pour les soins personnels. ■

### Définitions

**Mortalité prématurée** : ensemble des décès survenus avant l'âge de 65 ans.

**Mortalité prématurée « évitable »** : sous-ensemble de causes de décès qui pourraient être évitées par une réduction des comportements à risque.

**Espérance de vie sans incapacité** : nombre moyen d'années que l'on peut espérer vivre sans incapacité, dans les conditions de santé du moment.

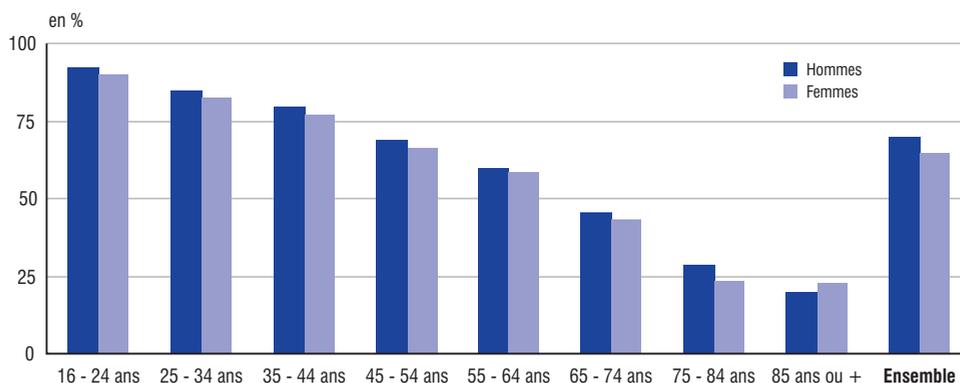
**Limitations fonctionnelles** : difficultés qu'une personne peut avoir pour mobiliser ses fonctions élémentaires physiques, sensorielles ou cognitives.

**Soins personnels** : comprennent les activités suivantes : se coucher et se lever du lit, se laver, s'habiller et se déshabiller, couper sa nourriture et se servir à boire, manger et boire une fois la nourriture prête, s'asseoir et se lever d'un siège et se servir des toilettes.

### Pour en savoir plus

- « L'état de santé de la population en France », *Études et Résultats* n° 805, Drees, juin 2012.
- « L'état de santé de la population en France, rapport 2011 », Drees, novembre 2011.
- « Les espérances de vie sans incapacité en France : une tendance récente moins favorable que dans le passé », *Document de Travail* n° 170, Ined, 2011.
- Voir aussi : *fiche 2.1*.

## 1. État de santé général déclaré bon ou très bon en 2010



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 16 ans ou plus.

Note : la question est « Comment est votre état de santé en général ? Très bon, bon, assez bon, mauvais ou très mauvais ? ».

Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2010.

## 2. Espérance de vie (EV) et espérance de vie sans incapacité (EVSI) à 65 ans

|      | Hommes      |               |                       | Femmes      |               |                       | en années |
|------|-------------|---------------|-----------------------|-------------|---------------|-----------------------|-----------|
|      | EV à 65 ans | EVSI à 65 ans | EVSI/EV 65 ans (en %) | EV à 65 ans | EVSI à 65 ans | EVSI/EV 65 ans (en %) |           |
| 2004 | 17,7        | 8,5           | 48                    | 22,1        | 10,0          | 45                    |           |
| 2005 | 17,7        | 8,5           | 48                    | 22,0        | 9,7           | 44                    |           |
| 2006 | 18,2        | 8,7           | 48                    | 22,7        | 9,6           | 42                    |           |
| 2007 | 18,4        | 8,9           | 49                    | 23,0        | 9,9           | 43                    |           |
| 2008 | 18,5        | 8,7           | 47                    | 23,0        | 10,1          | 44                    |           |
| 2009 | 18,7        | 9,0           | 48                    | 23,2        | 9,5           | 41                    |           |
| 2010 | 18,9        | 9,0           | 48                    | 23,4        | 9,8           | 42                    |           |

Champ : France métropolitaine, population des 65 ans ou plus vivant en ménage ordinaire.

Lecture : en 2010, l'espérance de vie à 65 ans des hommes est de 18,9 ans. À cet âge là, l'espérance de vie sans incapacité des hommes est de 9 ans, soit 48 % de la durée de l'espérance de vie à 65 ans.

Note : les incapacités désignent le fait d'être limité, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement.

Source : Eurostat - Enquête SILC (Statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie).

## 3. Personnes déclarant des difficultés pour les soins personnels selon le type ou les combinaisons de limitations fonctionnelles

|  | Proportion de personnes (en %) |           | Nombre de personnes |                  |
|--|--------------------------------|-----------|---------------------|------------------|
|  | Hommes                         | Femmes    | Hommes              | Femmes           |
| Sensorielle seule                            | 1                              | 2         | 8 000               | 15 000           |
| Cognitive seule                              | 5                              | 6         | 23 000              | 24 000           |
| Cognitive et sensorielle                     | 5                              | 6         | 7 000               | 5 000            |
| Physique seule                               | 23                             | 17        | 258 000             | 475 000          |
| Physique et sensorielle                      | 26                             | 26        | 95 000              | 162 000          |
| Physique et cognitive                        | 53                             | 44        | 136 000             | 187 000          |
| Physique, cognitive et sensorielle           | 64                             | 57        | 149 000             | 204 000          |
| <b>Au moins une limitation fonctionnelle</b> | <b>20</b>                      | <b>20</b> | <b>675 000</b>      | <b>1 070 000</b> |

Champ : France, personnes de 18 ans ou plus vivant en ménage ordinaire.

Lecture : parmi les hommes ayant uniquement une limitation fonctionnelle physique, 23 % déclarent des difficultés pour les soins personnels, soit 258 000 personnes. Parmi les hommes ayant les 3 types de limitations (cognitive, sensorielle et physique), 64 % déclarent des difficultés pour les soins personnels, soit 149 000 personnes.

Source : Insee, enquête Handicap-Santé 2008 (volet ménage).

## 5.4 Dépenses de santé

En 2011, la **consommation de soins et de biens médicaux (CSBM)** atteint 180 milliards d'euros, soit une consommation par habitant de 2 762 euros sur un an. Les dépenses hospitalières représentent 46 % de la CSBM ; les **soins de ville** 25 % ; les médicaments 19 % ; les transports de malades et autres biens médicaux 9 %. Le ralentissement de la progression de la CSBM amorcé en 2008 se confirme en 2011 : + 2,7 % en valeur après + 2,5 % en 2010 et + 3,3 % en 2009. Son évolution reste ainsi nettement inférieure à celle observée au début des années 2000 (+ 5,3 % en moyenne par an entre 2000 et 2005). La CSBM représente 9 % du PIB en 2011, soit les trois quarts de la **dépense courante de santé (DCS)**.

La DCS, qui regroupe l'ensemble des dépenses du système de santé, s'élève quant à elle à 240,3 milliards d'euros en 2011, soit 12 % du PIB, contre 12,1 % en 2009 et 2010.

Le prix des soins et biens médicaux (prix de la CSBM) ne progresse pratiquement plus depuis quatre ans : après une hausse de 0,3 % en 2008 et 0,2 % en 2009, ce prix a même légèrement reculé en 2010 et 2011. Cette stagnation du prix global reflète un accroissement plus modéré du prix des soins hospitaliers et la poursuite de la baisse de prix des médicaments, que n'a pas compensée la hausse du prix des soins de ville. Côté financement, avec 135,8 milliards d'euros en 2011, la part de la Sécurité sociale dans le financement de la CSBM atteint 75,5 %. C'est un léger recul, qui s'explique par le relèvement du seuil d'application de la franchise de 18 euros sur les actes lourds et par le déremboursement de certains médicaments.

La prise en charge par les organismes complémentaires atteint 24,6 milliards d'euros en 2011, soit 13,7 % de la CSBM. Si l'on ajoute la taxe versée au Fonds CMU, la part des organismes complémentaires représente 14,5 % de la CSBM.

Le reste à charge des ménages s'élève à 17,3 milliards d'euros en 2011, soit 9,6 % de la CSBM, une part stable depuis 2009. Le reste à charge des ménages demeure élevé pour certaines dépenses comme l'optique, les soins dentaires ou les médicaments. Il est très faible pour les transports de malades et les soins hospitaliers.

Depuis 2000, la part de la CSBM prise en charge par la Sécurité sociale a légèrement diminué, passant d'environ 77 % pendant la première moitié des années 2000 à 75,5 % en 2011. On observe corrélativement une progression de la part prise en charge par les organismes complémentaires. Le reste à charge des ménages demeure relativement stable. Cette relative stabilité résulte de phénomènes jouant en sens contraire. Ont joué à la hausse : les franchises et déremboursements instaurés sur les postes de dépenses qui augmentent le plus (médicaments, transports de malades, auxiliaires médicaux) ; la baisse des remboursements hors du parcours de soins coordonnés ; la progression des dépassements d'honoraires ; le dynamisme de certains produits parmi les moins bien remboursés (optique, etc.). À l'inverse, on a enregistré sur la même période une nette augmentation du nombre d'assurés exonérés du ticket modérateur en raison d'une affection de longue durée (ALD) qui a, au global, compensé ces effets. ■

### Définitions

**Consommation de soins et de biens médicaux (CSBM)** : ce terme désigne l'ensemble des dépenses hospitalières, de soins ambulatoires (soins de médecins et de dentistes, prestations des auxiliaires médicaux, analyses, cures thermales), de services de transports sanitaires et de biens médicaux (médicaments, prothèses, etc.). La CSBM comprend aussi bien les dépenses remboursées par la Sécurité sociale que celles prises en charge par des organismes complémentaires de santé ou restant à la charge des ménages.

**Dépense courante de santé (DCS)** : cet agrégat regroupe la consommation de soins et de biens médicaux à laquelle s'ajoutent les soins aux personnes âgées ou handicapées en établissement, les services de soins à domicile (SSAD), les indemnités journalières, les subventions au système de soins, la consommation de prévention individuelle et collective, les dépenses de recherche et de formation et les coûts de gestion de la santé.

**Soins de ville** : au sens des Comptes nationaux de la santé, c'est-à-dire hors honoraires en cliniques privées et hors dépenses de biens médicaux et de transports.

### Pour en savoir plus

- « Les Comptes nationaux de la santé en 2011 », *Études et Résultats* n° 809, Drees, septembre 2012.
- « Les prix des médicaments de 2000 à 2010 », *Insee Première* n° 1408, juillet 2012.

## 1. Consommation de soins et de biens médicaux

en milliards d'euros courants

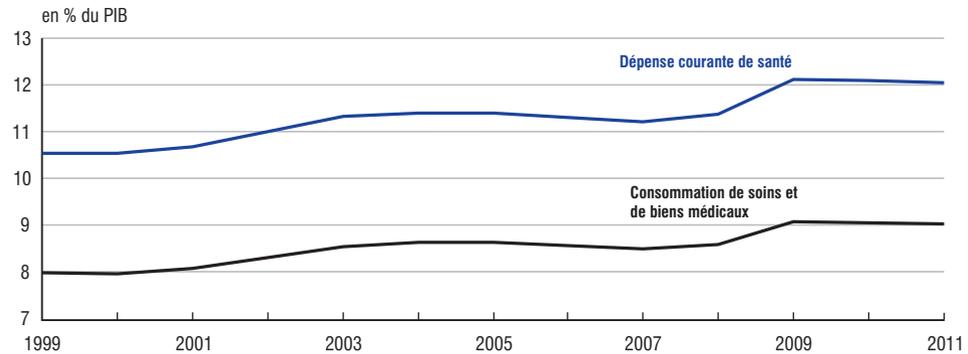
|                                    | 2000         | 2005         | 2008         | 2009         | 2010         | 2011         |
|------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Soins hospitaliers                 | 54,1         | 68,5         | 76,2         | 79,2         | 81,4         | 83,6         |
| Soins de ville                     | 28,6         | 37,4         | 42,1         | 43,3         | 44,1         | 45,7         |
| Médecins <sup>1</sup>              | 13,2         | 16,5         | 18,2         | 18,6         | 18,5         | 19,2         |
| Auxiliaires médicaux               | 5,8          | 8,1          | 9,9          | 10,4         | 11,0         | 11,5         |
| Dentistes                          | 6,7          | 8,7          | 9,6          | 9,7          | 10,0         | 10,3         |
| Analyses de laboratoires           | 2,6          | 3,8          | 4,1          | 4,2          | 4,3          | 4,4          |
| Cures thermales                    | 0,3          | 0,3          | 0,3          | 0,3          | 0,3          | 0,3          |
| Transports de malades              | 1,9          | 2,8          | 3,4          | 3,6          | 3,8          | 3,9          |
| Médicaments                        | 24,0         | 30,7         | 33,4         | 34,1         | 34,5         | 34,7         |
| Autres biens médicaux <sup>2</sup> | 6,0          | 8,8          | 10,7         | 11,0         | 11,6         | 12,2         |
| <b>Ensemble</b>                    | <b>114,6</b> | <b>148,1</b> | <b>165,7</b> | <b>171,1</b> | <b>175,4</b> | <b>180,0</b> |

1. À l'occasion de la publication de la nouvelle base dite « base 2005 », les comptes de la santé, compte satellite des comptes nationaux, ont fait l'objet de plusieurs modifications. Ainsi, en base 2005, les soins de médecins isolés dans la CSBM correspondent aux seuls soins des médecins de ville (cabinets libéraux et centres de santé) : ils diminuent de près de 3 Mds d'euros par rapport au niveau de la base 2000 où ils intégraient aussi les consultations externes effectuées dans les hôpitaux publics et une partie des honoraires de médecins perçus en établissement privé.

2. Optique, prothèses, VHP (véhicules pour handicapés physiques), petits matériels et pansements.  
Champ : France.

Source : Drees, Comptes de la santé (base 2005).

## 2. Parts de la consommation de soins et de biens médicaux et de la dépense courante de santé dans le produit intérieur brut



Champ : France.

Source : Drees, Comptes de la santé (base 2005).

## 3. Structure du financement de la consommation de soins et de biens médicaux @

en %

|   | 2000         | 2005         | 2008         | 2009         | 2010         | 2011         |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Sécurité sociale de base <sup>1</sup>   | 76,7         | 76,8         | 75,7         | 75,8         | 75,7         | 75,5         |
| État et CMU-C <sup>2</sup> org. de base | 1,2          | 1,2          | 1,2          | 1,2          | 1,2          | 1,3          |
| Organismes complémentaires <sup>3</sup> | 12,4         | 13,0         | 13,3         | 13,4         | 13,5         | 13,7         |
| Mutuelles <sup>3</sup>                  | 7,6          | 7,6          | 7,6          | 7,6          | 7,5          | 7,4          |
| Sociétés d'assurance <sup>3</sup>       | 2,6          | 3,0          | 3,3          | 3,4          | 3,6          | 3,7          |
| Institutions de prévoyance <sup>3</sup> | 2,1          | 2,3          | 2,4          | 2,4          | 2,4          | 2,5          |
| Ménages                                 | 9,7          | 9,0          | 9,7          | 9,6          | 9,6          | 9,6          |
| <b>Ensemble</b>                         | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> |

1. Y compris déficit des hôpitaux publics.

2. CMU-C : couverture maladie universelle complémentaire.

3. Y compris prestations CMU-C versées par ces organismes.

Source : Drees, comptes de la santé (base 2005).

## 5.5 Culture et loisirs

**E**n 2011, en France, les ménages consacrent 8,4 % de leur budget à la culture et aux loisirs. Alors que ces dépenses avaient progressé de près d'un point entre 1990 et 2004, elles diminuent continuellement depuis (- 0,7 point entre 2004 et 2011).

Depuis 2005, le premier poste de dépenses culturelles et de loisirs est constitué des services culturels, qui regroupent la contribution à l'audiovisuel public, les dépenses de cinéma, concerts, théâtre et autres spectacles vivants. Ils représentent 17,4 % des dépenses de loisirs et culture en 2011. Viennent ensuite les achats d'articles pour le jardinage ou les animaux de compagnie (14,4 %) et les dépenses de presse, livres et papeterie (13,8 %).

En 20 ans, les dépenses culturelles et de loisirs ont évolué : l'importance relative de chaque poste de dépenses a donc changé. La part des dépenses culturelles consacrées à la presse et aux livres a baissé d'un tiers au cours de cette période, passant de 21,3 % à 13,8 %. La part des dépenses en matériel hi-fi, vidéo et en télévision a également nettement reculé, en partie sous l'effet de baisses de prix (14,7 % des dépenses en 1991 contre 10,4 % en 2011). Parallèlement, certaines dépenses ont connu une progression très soutenue. Ainsi, la part des dépenses en informatique a été multipliée par quatre (de 2,0 % à 7,5 %), ce qui constitue la plus forte hausse sur cette période. La part des dépenses en services culturels a augmenté de moitié en 20 ans (de 12,8 % à 17,4 %).

En 2009, en France métropolitaine, la grande majorité des personnes de 16 ans ou plus (87 %) déclarent avoir regardé la télévision tous les jours ou presque. Environ une personne sur deux a lu au moins un livre, s'est rendue au cinéma ou encore a pratiqué au moins une activité sportive au cours de l'année. Les activités artistiques, pratique la

moins répandue, ne concernent que 14 % des personnes.

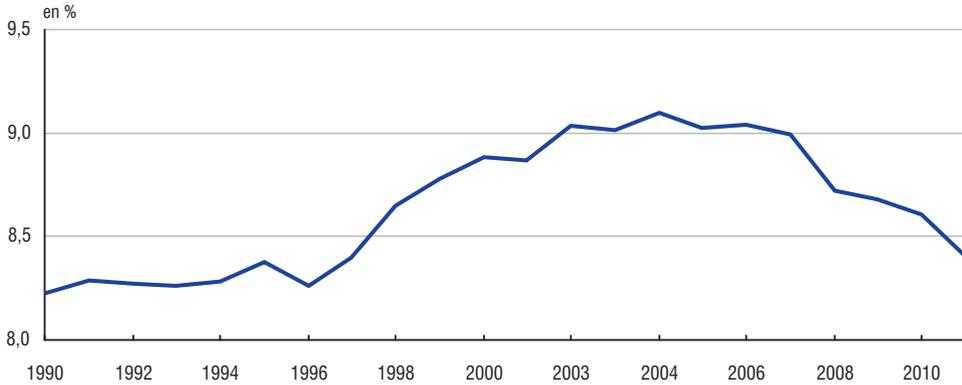
La télévision est un loisir partagé par tous les milieux sociaux. Si les inactifs sont les plus grands consommateurs de télévision (94 % des retraités), suivis des ouvriers (88 %), les cadres sont aussi 73 % à la regarder tous les jours. Le gradient social est plus marqué pour des loisirs tels que la lecture, la fréquentation des bibliothèques, théâtres, salles de concerts, musées, expositions ainsi que la pratique d'activités artistiques. Par exemple, 70 % des cadres ont visité au moins un musée ou une exposition au cours de l'année, contre 20 % des ouvriers. L'écart est plus réduit pour la fréquentation des cinémas ou des activités sportives.

Certaines pratiques culturelles sont par ailleurs fortement liées à l'âge. Les jeunes vont par exemple beaucoup plus souvent au cinéma que les plus âgés : en 2009, 86 % des jeunes de 16 à 24 ans sont allés au moins une fois au cinéma, contre 53 % des 45-54 ans et 18 % des 75 ans ou plus. Se rendre à la bibliothèque, aller au théâtre ou à un concert est moins fréquent chez les plus âgés, même si les écarts sont moins marqués dans ce cas. À l'inverse, d'autres activités culturelles et de loisirs sont pratiquées à tout âge. C'est notamment le cas des visites de musées ou d'expositions : entre 16 et 64 ans, environ 40 % des personnes sont allées au musée ou à une exposition au cours de l'année. Cette proportion ne diminue qu'après 65 ans : seuls 17 % des 75 ans ou plus ont visité un musée ou une exposition dans l'année. C'est également le cas de la pratique sportive : 55 % des jeunes de 16 à 24 ans pratiquent au moins une activité sportive dans l'année ; 43 % des personnes de 55 à 64 ans. De même, la part des personnes qui regardent la télévision tous les jours est relativement peu liée à l'âge. ■

### Pour en savoir plus

- « Statistiques de la culture - Chiffres-clés 2012 », Deps, édition 2012.
- « Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique », *Culture études*, Deps, octobre 2009.

## 1. Part des dépenses culturelles et de loisirs dans la dépense de consommation des ménages



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux base 2005.

## 2. Structure des dépenses culturelles et de loisirs @

|   | en %         |              |              |              |              |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
|   | 1991         | 1996         | 2001         | 2006         | 2011         |
| Télévision, hi-fi, vidéo, photo   | 14,7         | 11,2         | 11,2         | 11,7         | 10,4         |
| Informatique (y compris logiciels, cédéroms)                                      | 2,0          | 4,7          | 7,0          | 7,9          | 7,5          |
| Disques, cassettes, pellicules photo  | 6,4          | 6,3          | 6,0          | 4,4          | 2,7          |
| Presse, livres et papeterie   | 21,3         | 19,5         | 16,9         | 14,8         | 13,8         |
| Services culturels <sup>1</sup> (y compris redevance TV)                          | 12,8         | 14,8         | 16,1         | 15,8         | 17,4         |
| Jeux, jouets, articles de sport   | 9,6          | 9,3          | 9,7          | 10,4         | 10,1         |
| Jardinage, animaux de compagnie   | 14,8         | 14,1         | 12,4         | 13,0         | 14,4         |
| Services récréatifs et sportifs <sup>2</sup> , voyages à forfait, week-ends, etc. | 7,4          | 8,1          | 8,0          | 8,4          | 9,3          |
| Jeux de hasard  | 7,0          | 8,8          | 9,1          | 9,8          | 10,1         |
| Autres biens culturels et de loisir   | 3,9          | 3,2          | 3,6          | 3,9          | 4,3          |
| <b>Ensemble</b>   | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> |

1. Cinéma, spectacles vivants, musées, abonnements audiovisuels, développements de tirages de photographies, etc.

2. Sport, location de matériel sportif, fêtes foraines ou encore parcs d'attractions.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux base 2005.

## 3. Loisirs, activités ou sorties culturelles et sportives au cours des douze derniers mois selon la catégorie socioprofessionnelle en 2009

au moins une fois sur les douze derniers mois, en %

|  | Télévision<br>tous les jours | Lecture<br>d'un livre | Bibliothèque | Cinéma | Théâtre,<br>concert | Musée,<br>exposition | Activité<br>artistique | Activité<br>sportive |
|--|------------------------------|-----------------------|--------------|--------|---------------------|----------------------|------------------------|----------------------|
| Agriculteurs                                       | 84                           | 34                    | 9            | 38     | 25                  | 24                   | 6                      | 31                   |
| Artisans, commerçants, chefs d'entreprise          | 80                           | 47                    | 13           | 53     | 31                  | 31                   | 13                     | 44                   |
| Cadres et professions intellectuelles supérieures  | 73                           | 81                    | 38           | 80     | 61                  | 70                   | 24                     | 67                   |
| Professions intermédiaires                         | 82                           | 68                    | 31           | 71     | 46                  | 52                   | 19                     | 59                   |
| Employés   | 87                           | 59                    | 24           | 59     | 30                  | 32                   | 12                     | 43                   |
| Ouvriers   | 88                           | 28                    | 10           | 47     | 20                  | 20                   | 7                      | 39                   |
| Retraités  | 94                           | 53                    | 15           | 30     | 25                  | 30                   | 12                     | 35                   |
| Chômeurs n'ayant jamais travaillé                  | 87                           | 40                    | 21           | 63     | 21                  | 20                   | 11                     | 42                   |
| Autres inactifs (étudiants, femmes au foyer, etc.) | 82                           | 59                    | 41           | 64     | 36                  | 37                   | 17                     | 44                   |

Champ : France métropolitaine, personnes de 16 ans ou plus vivant en ménages ordinaires.

Lecture : 34 % des agriculteurs déclarent avoir lu au moins un livre au cours des douze derniers mois.

Source : Insee, statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2009.

## 5.6 Vie sociale et vie publique

Les relations avec les proches, famille ou amis, s'entretiennent par des rencontres mais aussi par les contacts à distance : par téléphone, courrier ou Internet. Globalement, on observe que les personnes qui voient le plus souvent leur famille ou leurs amis sont aussi celles qui ont des contacts à distance les plus fréquents avec eux. Les cadres voient moins leur famille que les autres professions : ils ne sont que 30 % à voir au moins une fois par semaine leur famille alors que c'est le cas de 70 % des agriculteurs en 2011. En revanche, cadres et agriculteurs sont aussi nombreux à voir des amis chaque semaine (43 % des cadres et 46 % des agriculteurs). Concernant la famille, les différences dans la fréquence des rencontres s'expliquent en partie par l'éloignement géographique, qui limite les rencontres avec les proches. Les cadres, et dans une moindre mesure les professions intermédiaires, sont en effet plus mobiles géographiquement que les autres catégories socioprofessionnelles, et notamment que les agriculteurs qui reprennent souvent une exploitation familiale. Par ailleurs, 65 % des personnes communiquent au moins une fois par semaine avec leur famille et 55 % avec leurs amis. Les ouvriers communiquent moins à distance avec leur famille que les autres catégories socioprofessionnelles. Les agriculteurs communiquent moins à distance avec des amis.

Les scrutins présidentiel et législatif marquent un temps fort dans la vie publique des Français. Pour décrire le comportement des Français face au vote, l'Insee, avec l'appui du ministère de l'Intérieur, réalise des enquêtes sur la participation électorale depuis l'élection présidentielle de 1988. Ainsi, en 2012, 93 % des Français (en âge de voter et résidant en métropole) étaient inscrits sur les listes électorales. Malgré une procédure d'inscription d'office des jeunes de 18 ans par leur commune de rattachement depuis 1998, le taux d'inscription des

18-25 ans ne dépasse pas 90 %, du fait notamment des déménagements. Autour de la trentaine, le taux d'inscription reste relativement faible, en particulier celui des jeunes hommes. Inversement, le taux d'inscription atteint plus de 95 % au-delà de 50 ans, et les différences entre hommes et femmes sont estompées. Deux tiers seulement des **immigrés** ayant acquis la nationalité française sont inscrits contre 94 % des Français nés en France. Les catégories sociales les plus défavorisées sont moins présentes que les autres sur les listes électorales : les non-diplômés sont moins inscrits que les diplômés du supérieur, les ouvriers et employés moins que les cadres et les chômeurs moins que les personnes en emploi.

Parmi les inscrits, les plus âgés et les très jeunes sont les plus abstentionnistes : 25 % des plus de 75 ans et 19 % des 18-25 ans n'ont pas voté à l'élection présidentielle de 2012, contre 13 % de l'ensemble des Français inscrits. De même que pour l'inscription sur les listes électorales, la participation est plus faible parmi les non-diplômés, les chômeurs, les ouvriers et les employés. En revanche, les Français nés hors de France participent autant au scrutin présidentiel que les Français nés en France et ce, qu'ils soient immigrés ou non-immigrés (même une fois prises en compte les différences sociodémographiques de ces groupes). Les Français immigrés s'inscrivent donc moins fréquemment sur les listes électorales mais, une fois inscrits, se rendent aux urnes autant que les autres pour l'élection présidentielle.

Les caractéristiques influençant l'inscription et la participation électorale reprises ici (l'âge, le sexe, le diplôme, la catégorie sociale, la situation au regard du travail ou encore le pays et la nationalité de naissance) sont évidemment très corrélées. Mais une analyse plus approfondie de type « toutes choses égales par ailleurs » montre que chacun de ces facteurs a bien une influence propre à la fois sur l'inscription et sur la participation électorale. ■

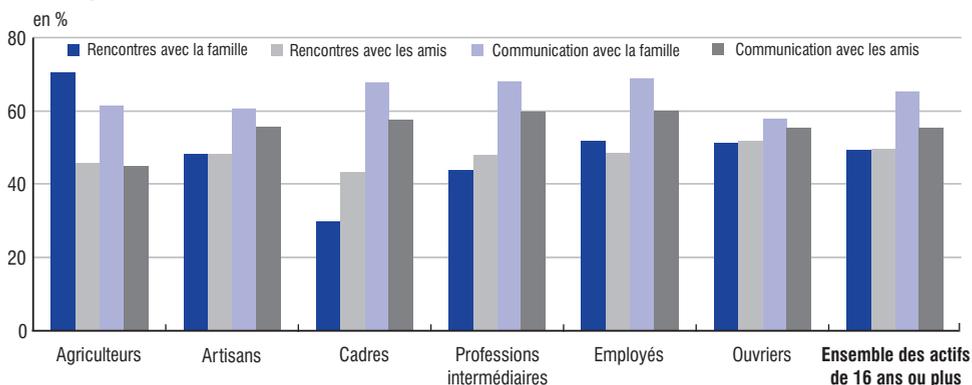
### Définitions

**Immigré** : personne née étrangère à l'étranger et résidant en France.

### Pour en savoir plus

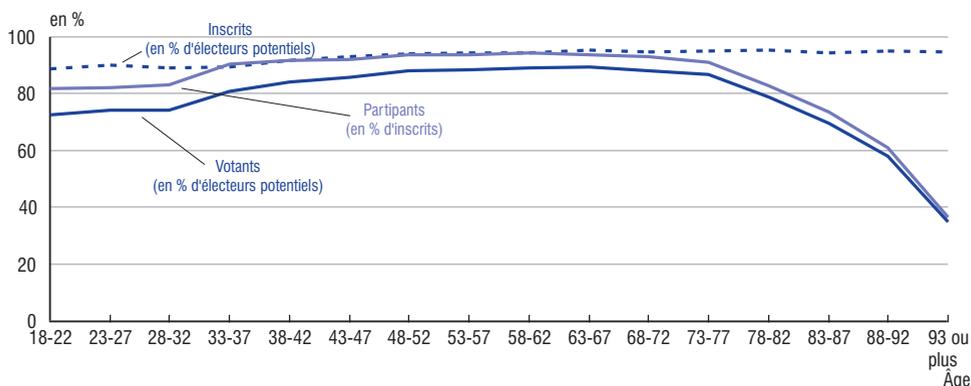
- « Les jeunes voient plus leurs amis, les plus âgés leur famille », *Insee Références France*, portrait social, édition 2011.
- « L'inscription et la participation électorales en 2012 », *Insee Première* n° 1411, septembre 2012.

## 1. Voir ou contacter sa famille ou ses amis au moins une fois par semaine selon la catégorie socioprofessionnelle en 2011



Champ : France métropolitaine, personnes actives (hors chômeurs n'ayant jamais travaillé) âgées de 16 ans ou plus et vivant en ménages ordinaires.  
 Lecture : en 2011, 69 % des employés communiquent à distance avec leur famille au moins une fois par semaine, 60 % avec leurs amis ; 30 % des cadres rencontrent leur famille et 43 % voient leurs amis au moins une fois par semaine.  
 Source : Insee, enquête SRCV-SILC 2011.

## 2. Taux d'inscription et de participation aux élections de 2012 par tranche d'âge



Champ : Français résidant en France métropolitaine.  
 Note : parmi les Français nés entre 1990 et 1993 (âgés de 18 à 22 ans), 89 % sont inscrits sur les listes électorales en 2012. Parmi les inscrits, 82 % ont participé à au moins un tour des scrutins présidentiel et législatif. Ainsi, au total, 72 % de l'ensemble des français nés entre 1990 et 1993 ont voté au moins une fois aux élections de 2012.  
 Source : Insee, enquête Participation électorale 2012.

## 3. Taux d'inscription et de participation aux élections de 2012 selon le pays de naissance

|  | Ensemble | Français nés en France | Français nés à l'étranger |                                      |
|--|----------|------------------------|---------------------------|--------------------------------------|
|  |          |                        | Ensemble                  | Immigrés / Nés Français à l'étranger |
| Inscription (en % d'électeurs potentiels)          | 93       | 94                     | 75                        | 67 / 85                              |
| Participation (en % des inscrits) dont :           | 88       | 88                     | 88                        | 89 / 87                              |
| a voté aux 2 scrutins                              | 66       | 66                     | 65                        | 61 / 69                              |
| aux présidentielles seulement                      | 21       | 21                     | 23                        | 27 / 18                              |
| aux législatives seulement                         | 1        | 1                      | 1                         | 1 / 1                                |
| Abstentionnistes systématiques (en % des inscrits) | 12       | 12                     | 12                        | 11 / 13                              |

Champ : Français résidant en France métropolitaine.  
 Source : Insee, enquête Participation électorale 2012.

## 5.7 Insécurité, délinquance

Selon l'enquête **Cadre de vie et sécurité** de 2011, 2,4 % des femmes et 2,8 % des hommes vivant en France métropolitaine déclarent avoir été victimes d'une agression physique à l'extérieur de leur ménage au cours des deux dernières années (en 2009 ou 2010). Les premières victimes des agressions physiques sont les jeunes : 6,5 % des femmes et 6,8 % des hommes de 14 à 24 ans sont concernés. Ils sont aussi plus souvent victimes de vols sans violence (sac, téléphone portable par exemple) et d'agressions verbales. Par ailleurs, 2,5 % des femmes majeures déclarent avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles au sein de leur ménage ; elles sont touchées deux fois plus souvent que les hommes majeurs. Les violences subies au sein des ménages sont plus souvent des violences physiques que des violences sexuelles.

3,2 % des ménages déclarent avoir été victimes d'un cambriolage ou d'une tentative de cambriolage de leur logement en 2009 ou 2010 (soit le taux le plus élevé observé depuis cinq ans). Ceux vivant dans l'agglomération parisienne sont les plus touchés. De plus, 4,4 % des ménages ont été victimes d'actes de vandalisme contre leur logement. 2,7 % des ménages

possédant une voiture déclarent avoir subi un vol ou une tentative de vol de leur véhicule. Cette proportion diminue depuis 5 ans (4,3 % lors de l'enquête 2007). Un peu plus de 10 % ont été victimes d'actes de vandalisme contre leur voiture, les ménages résidant dans les centres villes d'agglomérations et dans l'agglomération parisienne étant les plus touchés. Les vols à la roulotte sont toujours surreprésentés dans l'agglomération parisienne : ils y concernent 8,9 % des ménages possédant une voiture contre 5,3 % en dehors de cette agglomération.

Parmi les **faits constatés** en 2011, les atteintes aux biens en France métropolitaine diminuent pour la 9<sup>e</sup> année consécutive (-1,7 %). En revanche, les atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol) augmentent à nouveau (+0,2 %). Les escroqueries et les infractions économiques et financières continuent de baisser (-1,5 %). En 2011, près de 1,2 million de **personnes** ont été **mises en cause**. La très grande majorité sont des hommes (84 %). Plus de 200 000 mineurs ont été mis en cause, soit près de 18 % de l'ensemble ; les mineurs sont particulièrement impliqués dans les vols, les destructions ou les dégradations de biens. ■

### Définitions

**Enquête Cadre de vie et sécurité** : elle permet depuis 2007 de recenser et de caractériser précisément les faits subis par les ménages et les personnes au cours des deux années qui précèdent l'enquête :

- agression physique : violences physiques (hors ménage) et vol ou tentative de vol avec violences physiques ;
- agression verbale : menaces et injures ;
- vol sans violence : vol ou tentative de vol d'un bien personnel (portefeuille, portable, etc.) dans un lieu public ou sur le lieu de travail ou d'études sans violences physiques ;
- violence au sein du ménage : violences physiques ou sexuelles à l'intérieur du ménage ;
- cambriolage ou tentative : introduction avec effraction dans le logement, y compris s'il n'y a pas de vol ;
- destruction ou dégradation volontaire du logement : inscriptions sur les murs, clôture endommagée ou destruction totale d'éléments du logement (boîte aux lettres, vitres cassées, etc) ;
- vol à la roulotte : vol d'objets, d'accessoires ou de pièces se trouvant dans ou sur la voiture du ménage ;
- destruction ou dégradation volontaire de la voiture : rétroviseur arraché, peinture rayée, pneu crevé, jusqu'à des actes plus graves comme la destruction totale du véhicule.

Ces statistiques sont différentes des chiffres reflétant l'activité de la police et de la gendarmerie, qui recensent les faits faisant l'objet d'une plainte et ceux sans victimes directes.

**Faits constatés** : faits portés pour la première fois à la connaissance des services de police et de gendarmerie et retenus en raison des crimes et délits qu'ils sont présumés constituer.

**Personne mise en cause** : notion définie dans le cadre de l'outil statistique d'enregistrement des faits constatés (« état 4001 »). Elle ne correspond à aucun état juridique du Code de procédure pénale. S'il existe des charges contre une personne entendue par procès-verbal pour un fait ayant été constaté, celui-ci sera considéré comme élucidé et la personne sera comptée comme « mise en cause ».

### Pour en savoir plus

- « Criminalité et délinquance enregistrées en 2011 », *Bulletin pour l'année 2011*, ONDRP, janvier 2012.
- « Victimation personnelle et opinions sur la sécurité mesurées lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2011 », *Rapport de l'ONDRP 2011*, novembre 2011.

## 1. Victimes d'agression ou de vol en 2009 ou 2010

| Âge             | Agression physique |            | Agression verbale |             | Vol sans violence |            | Violence au sein du ménage |              |
|-----------------|--------------------|------------|-------------------|-------------|-------------------|------------|----------------------------|--------------|
|                 | Femmes             | Hommes     | Femmes            | Hommes      | Femmes            | Hommes     | Femmes                     | Hommes       |
| 14-24 ans       | 6,5                | 6,8        | 24,0              | 21,4        | 6,8               | 7,4        | } 3,3 *                    | 1,8 *        |
| 25-39 ans       | 2,5                | 3,4        | 19,1              | 17,0        | 3,0               | 3,7        |                            |              |
| 40-49 ans       | 2,3                | 2,3        | 19,9              | 16,0        | 2,2               | 3,3        | } 2,5                      | 1,2          |
| 50-59 ans       | 1,9                | 1,6        | 13,8              | 11,6        | 1,7               | 1,8        |                            |              |
| 60-69 ans       | 0,9                | 0,9        | 9,6               | 9,0         | 2,1               | 1,2        | } 1,3 *                    | 0,5 *        |
| 70 ans ou plus  | 0,8                | 0,8        | 3,8               | 3,9         | 2,1               | 1,5        |                            |              |
| <b>Ensemble</b> | <b>2,4</b>         | <b>2,8</b> | <b>15,1</b>       | <b>13,8</b> | <b>2,9</b>        | <b>3,3</b> | <b>2,5 *</b>               | <b>1,3 *</b> |

Champ : France métropolitaine, ensemble des personnes de 14 ans ou plus, sauf pour les données suivies de \* : ensemble des personnes de 18 à 75 ans.  
Lecture : en 2011, 6,5 % des femmes âgées de 14 à 24 ans déclarent avoir été victimes d'agression physique dans les deux années précédant l'enquête.

Source : Insee, Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), enquête Cadre de vie et sécurité 2011.

## 2. Ménages victimes de cambriolage, de vol de voiture ou d'actes de destruction ou de dégradation en 2009 ou 2010

| Type de commune <sup>1</sup>                        | Cambriolage ou tentative de cambriolage | Vol dans le logement commis sans effraction | Destruction ou dégradation volontaire du logement | Vol ou tentative de vol de la voiture | dont : vol | Vol à la roulotte | Destruction ou dégradation volontaire de la voiture |
|---|---|---|---|---------------------------------------|------------|-------------------|---|
| <b>Pôles urbains</b>                                |   |   |   |                                       |            |                   |   |
| <b>Agglomération parisienne</b>                     |   |   |   |                                       |            |                   |   |
| Ville de Paris                                      | 4,2                                     | 0,8   | 3,6   | 3,0                                   | n.s.       | 6,6               | 13,3  |
| Banlieue  | 4,6                                     | 1,0   | 3,4   | 4,0                                   | 1,6        | 9,3               | 13,4  |
| <b>Agglomérations de plus de 100 000 habitants</b>  |   |   |   |                                       |            |                   |   |
| Ville centre  | 3,8                                     | 1,7   | 7,8   | 3,5                                   | 0,9        | 10,2              | 16,9  |
| Banlieue  | 3,8                                     | 2,1   | 5,8   | 4,6                                   | 1,0        | 6,1               | 12,0  |
| <b>Agglomérations de moins de 100 000 habitants</b> |   |   |   |                                       |            |                   |   |
| Ville centre  | 2,7                                     | 1,7   | 5,0   | 2,3                                   | n.s.       | 6,2               | 11,2  |
| Banlieue  | 3,3                                     | 1,1   | 4,1   | 1,7                                   | n.s.       | 5,7               | 8,3   |
| <b>Communes périurbaines<sup>2</sup></b>            | <b>2,8</b>                              | <b>1,7</b>                                  | <b>3,0</b>  | <b>2,0</b>                            | <b>0,6</b> | <b>3,8</b>        | <b>7,1</b>  |
| <b>Pôles ruraux<sup>3</sup></b>                     | <b>2,9</b>                              | <b>2,1</b>                                  | <b>3,8</b>  | <b>1,5</b>                            | <b>0,4</b> | <b>4,6</b>        | <b>6,6</b>  |
| <b>Rural isolé</b>                                  | <b>1,1</b>                              | <b>1,9</b>                                  | <b>1,8</b>  | <b>1,3</b>                            | <b>0,4</b> | <b>1,9</b>        | <b>4,5</b>  |
| <b>Ensemble</b>                                     | <b>3,2</b>                              | <b>1,7</b>                                  | <b>4,4</b>  | <b>2,7</b>                            | <b>0,7</b> | <b>5,8</b>        | <b>10,1</b>   |

1. Cette typologie de communes se base sur les zonages du recensement de la population de 1999.

2. Communes périurbaines : communes dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille quotidiennement dans un ou plusieurs pôles urbains ou dans des communes attirées par ces pôles, et qui forment avec eux un ensemble d'un seul tenant.

3. Petites unités urbaines de l'espace rural comptant 1 500 emplois ou plus.

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages pour les cambriolages, les vols dans le logement et les destructions ou dégradations de logement ; France métropolitaine, ensemble des ménages possédant au moins une voiture, pour les vols de voiture, les vols à la roulotte et les destructions ou dégradations de voiture.

Lecture : en 2011, 3,2 % des ménages déclarent avoir été victimes de cambriolage ou de tentative de cambriolage dans les deux années précédant l'enquête.

Source : Insee, Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), enquête Cadre de vie et sécurité 2011.

## 3. Faits constatés et personnes mises en cause selon la nature des infractions

|  | Faits constatés <sup>1</sup> |                     | Personnes mises en cause |                     |                  |                 |
|--|------------------------------|---------------------|--------------------------|---------------------|------------------|-----------------|
|  | 2011 (en milliers)           | Évolution 2011/2010 | 2011 (en milliers)       | Évolution 2011/2010 | Part des mineurs | Part des femmes |
| Atteintes aux biens  | 2 146,5                      | - 1,7               | 305,7                    | - 2,8               | 32               | 18              |
| Vols   | 1 804,6                      | + 0,0               | 238,3                    | - 0,8               | 31               | 21              |
| Destructions et dégradations   | 341,9                        | - 10,1              | 67,4                     | - 9,3               | 36               | 10              |
| Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol)                        | 347,0                        | + 0,2               | 240,5                    | + 0,2               | 19               | 14              |
| Escroqueries et infractions économiques et financières (hors droit du travail) | 336,6                        | - 1,5               | 88,8                     | + 6,2               | 5                | 29              |
| Infractions révélées par l'action des services                                 | 382,4                        | + 6,4               | 382,0                    | + 5,9               | 12               | 9               |
| Autres   | 223,7                        | + 3,6               | 155,5                    | + 5,4               | 9                | 26              |

1. Calculer un nombre total de faits constatés ne serait pas pertinent car la nature des infractions est très hétérogène.

Champ : France métropolitaine.

Source : Direction centrale de la police judiciaire, État 4001 annuel.

## 5.8 Justice

**E**n 2010, 1,9 million de nouvelles **affaires** sont introduites au **fond** devant les tribunaux civils, soit une hausse de 1 % par rapport à 2009.

Les affaires relevant du droit de la famille concentrent près d'un quart d'entre elles. Il s'agit de régler des contentieux liés à un mariage, un divorce, un décès ou encore l'éducation des enfants, en cas de séparation des parents. 133 000 divorces ont été prononcés dans ce cadre en 2010, un nombre stable depuis trois ans. Dans la majorité des cas, ces divorces se font par consentement mutuel : huit procédures de divorces sur dix résultent désormais d'un accord des deux époux.

Près d'un quart des nouvelles affaires sont liées au droit des contrats et portent principalement sur des conflits relatifs aux baux d'habitation et professionnels (paiements de loyer, demandes d'expulsion), aux dettes non régularisées et aux contrats mal exécutés. 14,5 % concernent le droit du travail et de la protection sociale, généralement des contestations de motif de licenciement portées aux prud'hommes. En nombre, viennent ensuite les procédures relevant du droit des personnes (14,0 % du total, stable par rapport à 2009) pouvant aboutir à l'application d'un régime de protection de majeurs sous la forme de tutelle ou de curatelle, et enfin les affaires concernant des entreprises en difficulté (9,8 %).

En 2010, tous types d'infractions confondus, les tribunaux pénaux ont prononcé 628 000 condamnations. Les infractions liées à la circulation routière et aux transports représentent 42,8 % des condamnations, dont près de la moitié pour conduite en état alcoolique. Les condamnations pour grands excès de vitesse sont en hausse (+ 8,5 % entre 2009 et 2010), tandis que celles sanctionnant des conducteurs pour avoir conduit sans ou malgré une suspension de leur permis marquent le pas (+ 1,1 %). 21,5 % des condamnations sanctionnent des atteintes aux biens, une proportion en légère baisse par rapport à 2009 ; près de

neuf sur dix concernent des vols, recels, destructions ou dégradations de biens. Les condamnations pour atteintes aux personnes (17,3 %) continuent leur baisse après avoir augmenté jusqu'en 2008. Les coups et violences volontaires en représentent près des deux tiers, loin devant les atteintes sexuelles (10 %) et les homicides et blessures involontaires (9,5 %, essentiellement du fait d'accidents de la route). Enfin, les condamnations pour trafic, détention, transport, cession et usage de stupéfiants poursuivent leur progression avec plus de 50 000 cas en 2010.

Les personnes condamnées par les juridictions pénales sont en général des hommes majeurs de nationalité française : les femmes ne représentent que 9,4 % des condamnés. En 2009, 10,2 % des personnes condamnées pour avoir commis un délit pénal étaient en état de récidive, avec des taux plus élevés pour vol ou conduite en état alcoolique (de l'ordre de 15 % de récidive).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, l'administration pénitentiaire dispose d'un peu plus de 57 200 places de détention réparties dans 191 établissements. Près de 74 000 personnes y sont détenues à cette même date, soit une surpopulation carcérale de près de 30 %. Les femmes représentent 3,4 % des détenus. Un peu plus du quart des personnes écrouées sont âgées de moins de 25 ans et 17,2 % sont de nationalité étrangère. 36,0 % des condamnés purgent une peine de moins d'un an et 23,4 % de cinq ans ou plus. Depuis l'année 2000, le nombre de détenus hébergés et de personnes écrouées non hébergées (sous surveillance électronique, en placement à l'extérieur ou semi-liberté) ne cesse d'augmenter (+ 22 340 personnes entre 2000 et 2012), notamment du fait d'une augmentation des condamnations à de l'emprisonnement (plus une augmentation des durées suite à la loi sur les peines planchers). En 2011, l'administration pénitentiaire a recensé 116 suicides et 1 932 tentatives de suicides. ■

### Définitions

**Affaires** : l'affaire ou procédure civile se définit comme tout conflit ou demande soumis à une juridiction et sur lequel elle doit statuer.

**Fond** : l'affaire est dite au fond quand elle est soumise à une juridiction pour trancher l'objet même du litige. Elle s'oppose à la procédure en référé où le juge ne prend que des mesures provisoires en principe justifiées par l'urgence.

### Pour en savoir plus

- « L'annuaire de la justice 2011-2012 », en ligne sur [www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)
- « 20 ans de condamnations pour crimes et délits », *Infostat justice* n° 114, avril 2011.
- Voir aussi : *fiche 5.7*.

## 1. Justice civile : nouvelles affaires introduites au fond

en milliers

|  | 2000         | 2005         | 2006         | 2007         | 2008         | 2009         | 2010         |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>Total</b>                                 | <b>1 694</b> | <b>1 829</b> | <b>1 793</b> | <b>1 759</b> | <b>1 811</b> | <b>1 867</b> | <b>1 885</b> |
| dont : droit des personnes                   | 152          | 195          | 199          | 199          | 221          | 261          | 265          |
| droit de la famille                          | 429          | 465          | 466          | 449          | 448          | 445          | 452          |
| entreprises en difficulté                    | 201          | 195          | 183          | 180          | 175          | 186          | 185          |
| droit des contrats                           | 437          | 436          | 428          | 432          | 435          | 438          | 462          |
| droit du travail et de la protection sociale | 280          | 277          | 265          | 256          | 272          | 276          | 274          |

Champ : France, nouvelles affaires introduites au fond (hors cours de cassation) : cours d'appel, tribunaux de grande instance (TGI), tribunaux d'instance, tribunaux de commerce et conseils de prud'hommes.

Note : à partir de 2004, le champ de la statistique civile des TGI s'est étendu à de nouvelles procédures.

Source : ministère de la Justice, Sous-Direction de la Statistique et des Études.

## 2. Justice pénale : condamnations

en milliers

|   | 1994         | 2000         | 2005         | 2007         | 2008         | 2009r        | 2010p        | Évolution<br>2009/2010<br>(en %) |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------------------------|
| <b>Toutes condamnations</b>                                       | <b>487,0</b> | <b>582,9</b> | <b>618,0</b> | <b>642,8</b> | <b>639,9</b> | <b>633,7</b> | <b>628,1</b> | <b>- 0,9</b>                     |
| <b>Nature de l'infraction</b>                                     |              |              |              |              |              |              |              |                                  |
| Atteinte aux personnes  | 86,2         | 103,0        | 108,2        | 113,3        | 115,4        | 112,1        | 108,9        | - 2,9                            |
| dont : homicides volontaires                                      | 0,5          | 0,5          | 0,5          | 0,6          | 0,4          | 0,4          | 0,4          | + 0,0                            |
| atteintes sexuelles   | 7,3          | 10,5         | 13,0         | 11,8         | 11,6         | 10,9         | 10,2         | - 6,4                            |
| dont : viols  | 1,1          | 1,6          | 1,8          | 1,7          | 1,5          | 1,4          | 1,4          | + 0,0                            |
| coups et violences volontaires                                    | 36,7         | 53,8         | 62,7         | 70,1         | 72,6         | 71,8         | 70,9         | - 1,3                            |
| homicides et blessures involontaires                              | 29,4         | 22,6         | 13,7         | 12,3         | 12,2         | 10,7         | 9,5          | - 11,2                           |
| dont : par conducteur   | 27,8         | 20,6         | 12,0         | 10,7         | 10,7         | 9,4          | 8,2          | - 12,8                           |
| Atteinte aux biens  | 140,1        | 153,5        | 153,9        | 147,2        | 143,2        | 137,4        | 135,3        | - 1,5                            |
| dont : vols, recels, destructions, dégradations                   | 125,2        | 134,0        | 138,7        | 131,4        | 126,9        | 121,1        | 118,9        | - 1,8                            |
| Matière économique et financière                                  | 25,5         | 26,0         | 22,7         | 20,0         | 18,8         | 17,8         | 16,2         | - 9,0                            |
| dont : chèques  | 2,9          | 3,4          | 3,3          | 2,9          | 2,7          | 2,6          | 2,6          | + 0,0                            |
| travail illégal   | 5,7          | 6,3          | 4,8          | 5,2          | 5,3          | 5,2          | 4,6          | - 11,5                           |
| Circulation routière et transports                                | 157,2        | 227,3        | 248,1        | 274,5        | 266,9        | 270,3        | 268,8        | - 0,6                            |
| dont : défaut d'assurance   | 23,2         | 35,2         | 36,8         | 37,7         | 33,2         | 32,5         | 31,2         | - 4,0                            |
| conduite en état alcoolique                                       | 101,3        | 108,5        | 118,3        | 132,0        | 129,6        | 126,8        | 122,5        | - 3,4                            |
| grand excès de vitesse  | ///          | 33,0         | 13,9         | 13,7         | 12,6         | 12,9         | 14,0         | + 8,5                            |
| conduite sans permis ou malgré suspension                         | 10,3         | 17,3         | 39,3         | 52,2         | 52,9         | 58,1         | 58,7         | + 1,1                            |
| Autres infractions  | 77,1         | 73,2         | 85,1         | 87,8         | 95,6         | 96,1         | 98,9         | + 2,9                            |
| dont : stupéfiants (trafic, détention, transport, cession, usage) | 20,6         | 22,8         | 34,1         | 37,4         | 43,4         | 47,3         | 50,1         | + 5,9                            |
| séjour irrégulier des étrangers                                   | 11,8         | 4,2          | 4,5          | 4,0          | 4,3          | 3,8          | 3,7          | - 2,6                            |
| <b>Caractéristiques des condamnés (en %)</b>                      |              |              |              |              |              |              |              |                                  |
| Part des mineurs  | 3,8          | 6,5          | 8,9          | 8,9          | 9,0          | 8,7          | 8,4          |                                  |
| Part des femmes   | 10,0         | 9,6          | 9,4          | 9,4          | 9,5          | 9,4          | 9,4          |                                  |
| Part des étrangers  | 15,3         | 12,3         | 13,5         | 12,7         | 12,3         | 12,3         | 12,7         |                                  |

Champ : France, condamnations hors composition pénale.

Source : ministère de la Justice, Sous-Direction de la Statistique et des Études.

## 3. Nombre de détenus dans les établissements pénitentiaires

au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année

|                                 | 1991          | 1995          | 2000          | 2005          | 2009          | 2010          | 2011          | 2012          |
|---------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| <b>Ensemble<sup>1</sup></b>     | <b>45 420</b> | <b>53 935</b> | <b>51 441</b> | <b>59 197</b> | <b>66 178</b> | <b>66 089</b> | <b>66 975</b> | <b>73 780</b> |
| Part des femmes (en %)          | 4,5           | 4,1           | 3,7           | 4,0           | 3,4           | 3,4           | 3,4           | 3,4           |
| Part des moins de 25 ans (en %) | 31,6          | 28,4          | 24,7          | 26,0          | 25,8          | 25,7          | 25,9          | 26,0          |
| Part des étrangers (en %)       | 29,5          | 28,9          | 22,3          | 22,0          | 18,0          | 17,6          | 17,6          | 17,2          |

1. Ensemble de la population écrouée (détenus hébergés et personnes écrouées non hébergées).

Champ : France y compris Mayotte en 2012.

Source : ministère de la Justice, Sous-Direction de la Statistique et des Études.